

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 10 juin 2024, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 juin 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **11** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M DEJY Guillaume à M LANOE Loïc
M DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO BARBEROUX Sylvie
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme FEUTRIER Lucie à M BERARD Maxime
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN
M GARCIN Aurélien à M GRANGAUD Sélim-Thomas
Mme PICHET Catherine à M CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

N°20240610-02

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, emplois permanents et non permanents.

La collectivité souhaite pérenniser le poste d'agent de facturation de l'eau potable à la régie de l'eau de la Réortie créé en mai 2023.

De plus, il convient de transformer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en un poste de rédacteur afin de pouvoir procéder à la nomination pour donner suite à la promotion interne de l'agent concerné au 1^{er} juillet 2024.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

VU les crédits liés aux charges de personnel votés par délibération du conseil municipal le 13 février 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 3 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **CREER 1 poste** d'adjoint administratif, à temps non complet (17h30 hebdomadaire) relevant de la catégorie C de la filière administrative ;
- **TRANSFORMER 1 poste** d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (à temps complet, 35h00 hebdomadaire relevant de la catégorie C de la filière administrative), en un poste de rédacteur, à temps complet (35h00 hebdomadaire) relevant de la catégorie B de la filière administrative ;
- **INSCRIT** au budget de la régie de l'eau les crédits correspondants à la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet (17h30 hebdomadaire) ;
- **INSCRIT** au budget général les crédits correspondants à la transformation du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet (35h00 hebdomadaire).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 juin 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 13 juin 2024

Publié le : 13 juin 2024

